

(Simulation du net à payer)

TYPE DE REMUNERATION Indicateurs Régime Général	
STATUT Régime Général	
RÉGIME DE C IRCANTEC	
ECHEL 97	
TX HOR 0	
BASE HOR 0	
NBI 0	
LLE	
CODE	
13	
Traiter. ent de base indice RG	
Indemnité de Résidence RG	
Indem. Administ. Technicité RG	
Indemn. difficulté administ. RG	
RG Dédectible RG	
3 non déductible RG	
ORDS RG	
Urssaf MaladiePP RG	
Urssaf Maladie compl PP RG	
Urssaf Mal. RG Alsace Moselle	
Urssaf Vieillesse PP Plaf RG	
Urssaf Vieillesse économiePP RG	
Urssaf solid.aut. Tot RG	
Urssaf Vieillesse PP Tot RG	
Urssaf Vieillesse PP Familial RG	
Urssaf Alloc. Familial Compl RG	
Urssaf FNAL	
Urssaf AT RG	
Urssaf Transp. PP RG	
Retraite Irca. PP RG	
Retraite Irca. PP Tra RG	
Centre de Gestion RG	
Cot. Add. Med. CDG 67 RG	
C.N.F.P.T RG	
Pôle Emploi Tra Régime Général	
NET A PAYER AVANT IMPOT/REVENU	
Taux non personnalisé	
Impôt / revenu prélevé source	
DECLARE POUR LE MOIS	
BRUT FISCAL	
1 842.52	
NET FISC	

Mission Paie



AGENCE
TERRITORIALE
D'INGÉNIERIE
PUBLIQUE



L'ATIP apporte son concours aux collectivités et établissements adhérents pour la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus, via la mise à disposition d'un logiciel adapté aux spécificités de la fonction publique. L'équipe, composée de sept gestionnaires, d'un responsable, et d'une apprentie, forme les collectivités à l'utilisation du logiciel et les accompagne au quotidien pour toute question relative à la paie. Un service de paie à façon permet aux collectivités de confier à l'ATIP la réalisation complète des paies, pour gagner du temps et sécuriser les opérations.

DEUX FORMULES SONT PROPOSÉES, EN FONCTION DES BESOINS DES COLLECTIVITÉS.

La mise à disposition du logiciel

Une formule de base avec la mise à disposition du logiciel de paie adapté à la fonction publique territoriale et un accompagnement personnalisé dans le paramétrage de la paie.

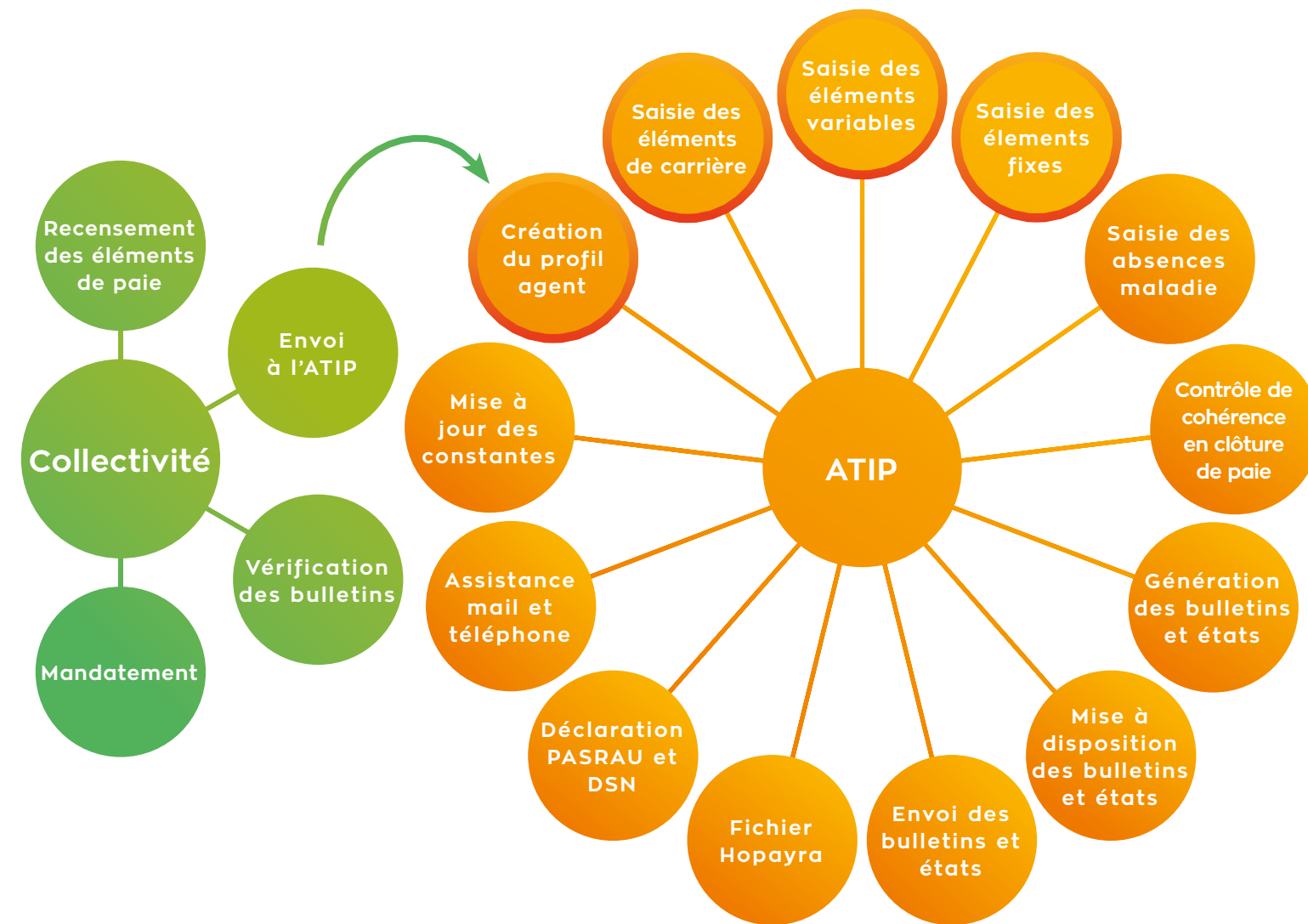
- La mise à disposition d'un logiciel de paie adapté à la fonction publique territoriale (actualisation des grilles indiciaires, du plafond de la Sécurité Sociale etc.)
- La formation de la personne en charge de la saisie des éléments de paie au sein de la collectivité ou de l'établissement concerné
- La création des profils de paie dans le cadre de la reprise des données
- L'accompagnement quotidien dans la saisie de la paie via un standard téléphonique et une adresse e-mail dédiée
- La transmission de fiches conseils thématiques au gré de l'actualité paie
- La saisie des absences maladie des agents et l'application des éventuels impacts (carence, plein traitement, demi-traitement)
- La génération de la paie mensuelle et des états correspondants
- L'envoi du fichier de virement mensuel aux trésoreries
- La mise à disposition des bulletins et états mensuels et trimestriels pour le mandatement des charges et la réalisation des déclarations
- L'envoi postal des bulletins et états en fonction de l'option sélectionnée (avec ou sans édition)
- La gestion intégrale de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), déclaration qui englobe notamment la déclaration URSSAF et la gestion du prélèvement à la source.



La paie à façon

Un service de paie à façon, qui permet aux collectivités qui le souhaitent de confier à l'ATIP la réalisation complète des paies des agents et des indemnités des élus. Dans cette formule, l'ATIP assure, **en plus de toutes les actions décrites précédemment** :

- Un état des lieux des paies au démarrage de la prestation « paie à façon » (vérification de l'ensemble des bulletins et cotisations)
- La saisie de l'ensemble des éléments de paie (fixes et variables) préalablement transmis par la collectivité via une fiche navette
- La prise en charge systématique de la création des profils de paie des agents (nouveaux embauchés...)
- La vérification chaque fin de mois de toutes les paies des agents (calcul du train de paie, comparaison d'un mois sur l'autre...)
- La saisie des événements de carrière (avancements d'échelons, avancements de grades)



LES +, QUELLE QUE SOIT LA FORMULE



Une équipe de gestionnaires experts, formés à la paie et au statut des agents publics
Un « club utilisateurs » réunissant des collectivités de tailles différentes
Des formations régulières proposées aux secrétaires de mairies et gestionnaires



Modalités d'adhésion

L'adhésion à la mission paie et le choix de la formule s'effectuent via une convention passée entre l'ATIP et la collectivité membre, qui aura au préalable pris une délibération confiant à l'ATIP la gestion des paies.

M. Gildas MIGNOT, responsable de l'équipe gestion des listes électorales, se tient à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.



Tarifs annuels par bulletin

Les tarifs, par an et par agent ou élu			
Formule	Avec édition des bulletins de paie et des états	Avec édition des bulletins de paie	Sans édition
Mise à disposition du logiciel	91,80 €	86,70 €	81,60 €
Paie à façon	137,70 €	127,50 €	122,40 €



+ 36,61 € / agents au moment de la reprise des données

Contacts



L'équipe à votre service, de gauche à droite : Carine BARTH, Samy CHARRIER, Laetitia MICHEL, Valentin MASSING, Tiffany TOPÇU, Gildas MIGNOT, Soline GUERIN, Martine DURR, Efolé BEAUFORT, Tony SITTLER

→ Gildas Mignot

Responsable de l'unité paies et gestion des listes électorales

T. : 03 88 76 64 50

Mail : gildas.mignot2@atip67.fr

→ Standard

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

T. : 03 88 76 63 88

Mail : assistance.pac@atip67.fr

Mis à jour le 09/09/2026